



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9 juillet 1997 et de la publication
le 8 juillet 1997
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N°97/06/183

OBJET : PROPRIETE COMMUNALE DU 11, RUE CAMBRELANG :
Autorisation au Maire de déposer un permis de construire valant
changement d'affectation d'un local.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 421-1, R 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU les articles L 631-7 et 651-2 du Code de la Construction et de l'Habitat,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Environnement,,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN ;
3 abstentions : M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la Commune, la demande de permis de construire
valant changement d'affectation pour les travaux à réaliser sur la propriété communale sise 11,
Rue Cambrelang.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

